

Image not found or type unknown



Dette reclamer apres plus de dix ans

Par **perexempel**, le **14/05/2008** à **22:41**

je vient de recevoir une lettre recommander me disant que je suis redevable de plus de 800 euros.rndette que j'aurais contracter en 1998 j'aimerais s'avoir combien de temps on peut me reclamer ce montant et donc je n'ai jamais eu un seul rappel aussi loint que je me souviennne.rnrnrnrnrn merci de votre reponse

Par **audrey44**, le **16/05/2008** à **22:00**

bonsoirnrn en règle générale le délai de reprise est de 10 ans mais il ya des délais plus spécifiques qui dérogent à ce délai de 10 ans. en tout état de cause , les délais spécifiques étant plus court que le délai général, votre dette remonte à 10 ans pile.... je me trompe peut etre mais je pense que l'administration a le droit sous réserve d'un délai plus spécifique.rnc'est pourquoi je vous demande quelle est la nature de cette dette .

Par **perexempel**, le **17/05/2008** à **15:06**

merci de ta gentillesse audray.rnen fet la dette serais pour des vetement que j'aurais achetée chez neckermannrnmais moi je ne m'en rappel plus . j'ai demandée pour avoir le compte rendu de la commende et j'attend encore svp!! donne moi plus de renseignement si tu peut car je ne mange plus et je dort plus avec tout ca.rnje suis au chômage et j'ai une personne a ma charge j'ai plein rnje sais que ce n'est pas de cela que on parle.rnsi tu peut me repondre je serais deja quoi fairern merci a toi audray

Par **audrey44**, le **17/05/2008** à **15:10**

attends car la je ne comprend plusnqui te réclame cette dette de 800 euros ? le magasin de vetements ? les impots ?